MAIRIE
14, Place Déodat Gratet
38110 DOLOMIEU

Tél : 04 74 88 01 76 – Fax : 04 74 83 93 11
E-mail : communication@dolomieu.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

3ème catégorie

Je soussigné(e), (*NOM Prénom*) .....

Agissant en qualité de .....

Association .....

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie :

Du [ ] de [ ] h [ ] Au [ ] de [ ] h [ ]

à l'occasion de : [ ]

qui se déroulera à *(lieu et adresse)* : DOLOMIEU, [ ]

Fait à ..... Signature
Le .....

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : …….. / ……

ARRÊTÉ DU MAIRE N°

Le Maire de la Commune de DOLOMIEU,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de Monsieur le préfet sur la Police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 333-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

M..... , est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3ème catégorie le :
....., de ..... à ..... ,
A ..... .

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie de Dolomieu, le .....

Le Maire,
Delphine HARTMANN

Document à réaliser en 2 exemplaires : 1 Demandeur, 1 Mairie/Gendarmerie.

3e catégorie : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels.
Vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool (exemple : Champagne), vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueur de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur (exemples : Porto, Banyuls, Pommeau, Martini) ;